

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 71

13 janvier 2011

SOMMAIRE

Administration et Gestion Immobilière ..	3405	IW S.A.	3377
Advance S.A.	3373	Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Ger-	
Algest SE	3400	many	3376
AMP Capital Investors (UK Partnerships		Mainan Holding S.A.H.	3362
No.1) S.à r.l.	3380	Mainan Holding S.A.H.	3362
Backes Electricité S.à.r.l.	3372	Mainan Holding S.A.H.	3362
Betapharm S.A.	3373	Martello Invest S.A.	3402
Bigpoint GMT Lux S.à r.l.	3375	Maxam Luxembourg S.A.	3362
Blue Cross Finance S.A.	3375	MH Finance S.à r.l.	3375
BMS Engineering s.à r.l.	3392	Optique NOTHUM S.à r.l.	3364
Building Management & Concept Luxem-		Ornicar S.à r.l.	3400
bourg S.A.	3391	Paris Coiffure S.à.r.l.	3364
CalEast Holdings 3 S.à r.l.	3380	Petrocommerce Finance S.A.	3402
Capefel, S.à r.l.	3371	Premier Racing Sàrl	3405
Cecop Holding S.A.	3376	ProLogis Czech Republic XI S.à r.l.	3363
Cinimalux S.A.	3379	ProLogis Czech Republic X S.à r.l.	3363
DC Systèmes de Sécurité S.à r.l.	3408	ProLogis France LX S.à r.l.	3363
Deutsche Gesellschaft für Organisation		ProLogis Netherlands XIII S.à r.l.	3364
Holding S.A.	3395	ProLogis Netherlands XI S.à.r.l.	3364
Dominar (Luxembourg) S.à r.l.	3366	Promaate S.à r.l.	3386
DundeeWealth S.A.	3387	Prorata S.à r.l.	3390
Edil International S.A.	3407	Sanicalor S.à r.l.	3380
Emerald First Layer "C" SA	3392	Sport Mode S.à r.l.	3365
Emerald First Layer "D" S.A.	3396	SRF Trading S.A.	3365
Emerald First Layer "I" S.A.	3390	Strapeg S.A.- SPF	3372
Entente des Foyers de Jour, Asbl	3407	Sud Boissons S.à.r.l.	3365
Eurocargo S.A.	3392	Thema Production S.A.	3396
Extensa Participations II S.à.r.l.	3395	THF Investments	3365
First Industrial Development S.à r.l.	3406	Tiara S.A.	3363
Galvano International Engineering	3362	United Projects S.A.	3372
Garland Energy (Czech Republic) S.à r.l.		United Projects S.A.	3387
.....	3380	Venice Luxco S.à.r.l.	3365
Hanse Holdings S.à r.l.	3390	Vialca S.A. - SPF	3389
Hotelinvest S.A. Holding	3404		
Intelligent Engineering S.à r.l.	3408		

Galvano International Engenering, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 127.172.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010165962/10.

(100191643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Maxam Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.342.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010166005/13.

(100192025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Mainan Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 77.667.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010166006/10.

(100192016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Mainan Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 77.667.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010166007/10.

(100192022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Mainan Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 77.667.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010166008/10.

(100192024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

ProLogis Czech Republic XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010166032/14.

(100191569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

ProLogis Czech Republic X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010166033/14.

(100191571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

ProLogis France LX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010166034/14.

(100191585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Tiara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.723.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010166055/12.

(100192171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

ProLogis Netherlands XI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 69.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010166031/14.

(100191575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

ProLogis Netherlands XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 69.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010166035/14.

(100191577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Optique NOTHUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 1, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 29.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010166026/13.

(100191699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Paris Coiffure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 52.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010166036/13.

(100191523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

SRF Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010166050/13.

(100192073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Sud Boissons S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 26-30, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 38.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 14.12.2010. Signature.

Référence de publication: 2010166052/10.

(100191742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

THF Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 16, rue Hoimesbusch.

R.C.S. Luxembourg B 127.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010166054/10.

(100191992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Venice Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel
Mandataire

Référence de publication: 2010166056/11.

(100191979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Sport Mode S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 108.832.

Les comptes annuels au 27.07.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010166049/9.

(100192133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Dominar (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 157.125.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the 3rd of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dominar Group Limited (in voluntary liquidation), a company incorporated in Ireland, having its registered office at c/o Liam Dowdall, Smith & Williamson Freaney, Paramount Court, Corrig Road, Sandyford Business Park, Dublin 18, registered with the Registrar of Companies of Ireland under number 309457,

here represented by:

Mr Stéphane LIEGEOIS, Private employee, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, by virtue of a proxy given under Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The purposes for which the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security to any company belonging to the same group and proceed within the limits foreseen by Law to the issuance of private bonds, which may be convertible and in general undertake any kind of intra-group financing and/or intra-group investment activities.

Moreover the Company may acquire, manage, develop or transfer any real estate located in Luxembourg or abroad.

In a general manner the Company is authorised to do any commercial or financial acts relating to the movable or real estate property or any further act in consistency with its corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Dominar (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares within the limits foreseen by Law.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable whereby the transfer will be approved by a written sole shareholder's resolution.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Management of the Company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument. In case of a single manager decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

The decisions of the single shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted (i) by the majority of the shareholders (ii) owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2011.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent

(5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Dominar Group Limited, prenamed.

Dominar Group Limited, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary by banking certificate, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager for an unlimited period of time:
- Mr Patrick ROCHAS, director of companies, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dominar Group Limited, en liquidation, une société de droit irlandais, ayant son siège social au c/o Liam Dowdall, Smith & Williamson Freaney, Paramount Court, Corrig Road, Sandyford Business Park, Dublin 18, immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Irlande sous le numéro 309457

ici représentée par:

Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne vultur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter ou emprunter, sous toutes formes, avec ou sans garantie, à toute société appartenant au même groupe et émettre dans les limites prévues par la loi des obligations qui pourront être convertibles et de manière générale entreprendre toutes mesures de financement intra-groupe et/ou activités d'investissement intra-groupe.

En outre, la Société pourra acquérir, administrer, développer ou céder toute propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière qui sont en conformité avec l'objet social prédécrit.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "Dominar (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, la cession des parts étant approuvée par décision écrite de l'associé unique.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document. En cas de gérant unique, les décisions sont actées dans des résolutions écrites ou dressées par écrit.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (suivant le cas) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, décision des associés, modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique prises en vertu du paragraphe précédent seront enregistrées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant des bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Dominar Group Limited, prénommée.

Dominar Group Limited, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par certificat bancaire, qui le reconnaît expressément.

Résolutions de l'associée unique

- 1) La Société sera administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à sa constitution sont estimées approximativement à € 1.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Liegeois, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15121. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161392/300.

(100186606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Capefel, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 67, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 137.901.

Monsieur Stéphane LEDERMANN, agissant en sa qualité de gérant de la société CAPEFEL, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, RCS Luxembourg B 137.901, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 67, rue d'Anvers, déclare ratifier au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil, les cessions de parts sociales suivant lesquelles

- Monsieur Stéphane LEDERMANN cède les cents (100) parts sociales qu'il détient dans la Société à la société HOLMES FINANCIAL INC., enregistrée sous le numéro 80558 avec siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, Belize.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour CAPEFEL, Sàrl

Le gérant

Référence de publication: 2010160815/17.

(100186072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Strapeg S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.846.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 6 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2011.

L'assemblée générale du 6 décembre 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2011.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour STRAPEG S.A. - SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2010160997/21.

(100186009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

United Projects S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 32.293.

—
RECTIFICATIF

Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement le 22 septembre 2009 sous le No: L090146689

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161007/13.

(100185605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Backes Electricité S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 37.247.

—
*Extrait des résolutions de
l'Assemblée Générale du 4 novembre 2010*

L'assemblée des associés a pris les résolutions suivantes:

1) L'assemblée constate le décès du gérant unique Monsieur Romain Backes.

2) L'assemblée fixe le nombre de gérants à deux.

3) Sont nommées gérantes administratives pour une durée indéterminée:

Madame Thérèse Backes-Bach, demeurant à L-6651 Wasserbillig, 3, rue Nicolas Ueberecken, et

Madame Gaby Backes-Faack, demeurant à L-6692 Moersdorf, 5, am Enneschten Flourer.

4) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérantes administratives.

Wasserbillig, le 4 novembre 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2010160799/20.

(100185639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Betapharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 90.472.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 3 novembre 2010*

1^{ère} Résolution

L'Actionnaire Unique prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Julien DIDIERJEAN et de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de leur mandat d'administrateur.

2^{ème} Résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Cornélia METTLEN et Monsieur Dominique RANSQUIN, demeurant tous deux professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Actionnaire Unique décide qu'ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BETAPHARM S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010161129/21.

(100185787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Advance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.546.

—
L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ADVANCE S.A.», établie et ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 504 du 8 octobre 1996, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.546.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, pré-qualifié en date du 8 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 639 du 10 décembre 1996.

La séance est ouverte à 11.15 heures, sous la présidence de Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Donatella LECCI, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alexandre VANCHERI, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX CENT QUARANTE (240) actions sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social de Francs luxembourgeois en Euros et modification des 1^{er} et 3^{ème} alinéas de l'article 5 des statuts.

2.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF") avec effet au 1^{er} janvier 2011.

3.- Modification de l'article 1^{er} des statuts.

4.- Modification de l'objet social de la société et changement de l'article 3 des statuts.

5.- Modification de l'article 22 des statuts.

6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la conversion de la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (QUARANTE virgule TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF FRANCS LUXEMBOURGEOIS) pour 1 Euro (UN EURO), de sorte que le capital social sera de SOIXANTEQUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS ZERO SIX CENTS (EUR 74.368,06) et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Suite à ce qui précède les 1^{er} et 3^{ème} alinéas de l'article 5 des statuts sont modifiés de la teneur suivante:

Alinéa 1^{er}. «Le capital social est fixé à SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS ZERO SIX CENTS (74.368,06), représenté par deux cent quarante (240) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Alinéa 3. «Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT TRENTÉCINQ EUROS VINGT-CINQ CENTS, représenté par HUIT MILLE (8.000) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième résolution

Dans le cadre de la loi prévoyant la suppression des sociétés holding et dont le régime prendra fin le 31 décembre 2010, l'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de gestion de patrimoine familial («SPF») à partir du 1^{er} janvier 2011.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «ADVANCE S.A.» (la «Société»), société anonyme - société de gestion de patrimoine familial.»

Quatrième résolution

Suite à la 1^{ère} résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra notamment prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion ces sociétés, et effectuer toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société ne peut pas octroyer de prêts rémunérés, même à une société dans laquelle elle détient une participation. Elle pourra cependant, à titre accessoire et sans rémunération octroyer une avance ou cautionner des engagements d'une société dans laquelle elle détient une participation.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.»

Cinquième résolution

Suite à la 1^{ère} résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 22.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept concernant la société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, D. Lecci, A. Vancheri, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15048. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160768/96.

(100185891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

MH Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.543.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 1^{er} décembre 2010

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Mylène HAAN

Gérant

Référence de publication: 2010161630/12.

(100186431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Bigpoint GMT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.290.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 25 novembre 2010

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Bigpoint GMT Lux S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010160792/16.

(100186023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Blue Cross Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 143.353.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 2 décembre 2010

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 2 décembre 2010 que:

Monsieur Christoph N. KOSSMANN, né le 21 juin 1957 à Homburg (D), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2016.

Pour la société

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2010160802/14.

(100185961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Cecop Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 35.461.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, comme représentant permanent, l'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg comme représentant permanent et l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg comme représentant permanent.

Luxembourg, le 02 DEC. 2010.

Pour CECOP HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010161141/21.

(100186250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.053.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.073.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 1^{er} décembre 2010

En date du 1^{er} décembre 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur John SEIL (gérant C), Monsieur Christophe PRINTZ (gérant B) et Monsieur Ernest FIORANTE (gérant B) de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Thomas EHRHARDT, né le 8 mars 1964 à Osterode am Hartz, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 16-24, Alfred-Herrhausen-Allee, 65760 Eschborn, Allemagne, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Pierre LENTZ, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle; 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Luc HANSEN, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que nouveau gérant C de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée,

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Peter Anthony GOMERSALL, gérant A

Madame Thomas EHRHARDT, gérant B

Monsieur Pierre LENTZ, gérant B

Monsieur Luc HANSEN, gérant C

Monsieur Guy HORNICK, gérant C

Le siège social de l'associé de la Société, CalEast Holdings 2, a été transféré à l'adresse suivante: 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany

Signature

Référence de publication: 2010160931/33.

(100186059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

IW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.432.

In the year two thousand and ten,

on the twenty-fourth day of November.

before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "IW S.A.", a society anonyme, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated following a notarial deed of 20 December 2002, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, n° 110 of 04 February 2003 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B90 432. The articles of association have never been amended since then.

The meeting is declared open with Mrs Alessia ARCARI, employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Jean-Marc DEBATY, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr François MANTI, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.

2. Appointment of the liquidator the company "Van Cauter – Snauwaert & Co S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 52610.

3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

4. Appointment of the company "Interconsult International Services Ltd", with registered office at Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, The British Virgin Islands, as auditor (commissaire-vérificateur) to the liquidation of the Company.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint "Van Cauter – Snauwaert & Co S.à r.l." a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 52610, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint the company "Interconsult International Services Ltd", with registered office at Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, The British Virgin Islands, as auditor (commissaire-vérificateur) to the liquidation of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le vingt-quatre novembre.

par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale des actionnaires de «IW S.A.», une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée selon un acte notarié daté le 20 décembre 2002, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations n° 110 du 04 février 2003 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-90432. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Alessia ARCARI, employée privée, résidant à Luxembourg, qui a désigné Madame Monsieur Jean-Marc DEBATY, employé privé, résidant à Luxembourg, au poste de secrétaire.

L'assemblée a élu Monsieur François MANTI, employé privé, résidant à Luxembourg, au poste de scrutateur.

L'assemblée ayant été valablement constituée, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

2. Nomination de «Van Cauter – Snauwaert & Co S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg sous le numéro B 52.610, comme liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;

4. Nomination de la société «Interconsult International Services Ltd», avec siège social à Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions seront établis sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les détenteurs de procurations des actionnaires représentés et par le bureau de cette assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que ledit acte au fin de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, parafées «ne varietur» par les comparants resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont bien été notifiés et ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée, que des convocations n'ont pas été nécessaires.

(v) Que la présente assemblée, représentant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

Qu'alors, l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adoptée à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer «Van Cauter – Snauwaert & Co S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés -Luxembourg sous le numéro B 52.610, comme liquidateur (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Associés décident d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer la société «Interconsult International Services Ltd», avec siège social à Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.M. DEBATY, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14821. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010161510/143.

(100186348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Cinemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 124.648.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juin 2010

- Les démissions des sociétés LOUV S.à r.l., MADAS S.à r.l. et FINDI S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées.

- Monsieur Kévin DE WILDE, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg et Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, sont nommés comme nouveaux Administrateurs en remplacement des sociétés LOUV S.à r.l., MADAS S.à r.l. et FINDI S.à r.l. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

CINEMALUX S.A.

K. DE WILDE / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010160821/20.

(100186085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

CalEast Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.743.

—
Transfert de siège

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au

- 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2010.

En outre, le siège social de l'associé unique de la Société, CalEast Holdings, est transféré à la même adresse.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} décembre 2010

En date du 1^{er} décembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Virginie VELY, Monsieur Christophe PRINT2 et Monsieur Ernest FIORANTE de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Emma SIMMONS, née le 3 mai 1966 à Brighton, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 1, Appold Street, EC2A 2UU Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Pierre LENTZ, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Luc HANSEN, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Madame Emma SIMMONS

Monsieur Pierre LENTZ

Monsieur Luc HANSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

CalEast Holdings 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010161354/34.

(100186531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Sanicalor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 12, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 46.777.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010162485/10.

(100188054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

**Garland Energy (Czech Republic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AMP Capital Investors (UK Partnerships No.1) S.à r.l.).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.868.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AMP Capital Investors (UK Partnerships No.1) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the

laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 151.868 (the Company). The Company has been incorporated on March 8, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 799 of April 17, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended so far.

There appeared:

Garland Energy (Italy) S.à r.l. (formerly AMP Capital Investors (UK Partnerships) S.à r.l.), a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.863,

here represented by Attila Balogh, Investment Director, with professional address at Frankfurt, Germany, by virtue of a proxy given under private seal on November 12, 2010 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the sole shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;

2. Change the name of the Company from AMP Capital Investors (UK Partnerships No. 1) S.à r.l. to Garland Energy (Czech Republic) S.à r.l. and to consequentially amend article 1 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name Garland Energy (Czech Republic) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles) ".

3. (i) Conversion of the currency of the share capital of the Company from pound Sterling into euro, using an exchange rate as at November 12, 2010; (ii) setting of the nominal value of the shares of the Company at one euro (EUR 1) each, (iii) determination of the number of shares of the Company in exchange and replacement of the twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each at twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each and allocation of the difference to the share premium account of the Company;;

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes specified in items 3 above;

5. Set up an authorised share capital of the Company at EUR 1,000,000.- (one million Euro);

6. Set up of a functional currency in Czech Koruna (CZK) as the currency of the country (so called "the primary economic environment") in which the foreign subsidiaries of the Company will operate; generate and expend cash. For tax filing requirements, the Company will present its financial statements both in EUR and in CZK by using the current exchange rate at the date of the conversion from the functional currency to the reporting currency;

7. Amendment of article 10 of the Articles so as to read as follows:

"The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of three managers of the Company or by the joint signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles",

8. Appointment of Mr. Attila Balogh, Investment Director, born on September 2, 1977 in Bekescsaba (Hungary) with professional address at An der Welle 4, D-60322 Frankfurt am Main, Germany, as manager of the Company for an unlimited period of time;

9. Appointment of Mr. Robert Verrion, Head of European Infrastructure Asset Management, born on October 4, 1952 in Coventry (England) with private address at 1, Sharmans Cross Road, Solihull B91 1RG, West Midland, England, as manager of the Company for an unlimited period of time;

10. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr. Richard Shields as manager of the Company and granting of discharge.

11. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the sole shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from AMP Capital Investors (UK Partnerships No. 1) S.à r.l. to Garland Energy (Czech Republic) S.à r.l. and to consequentially amend article 1 of the Articles which will henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name Garland Energy (Czech Republic) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles). "

Third resolution

The Meeting resolves to convert the currency of the share capital of Company from pound Sterling into euro, using an exchange rate as at November 12, 2010, being GBP 1 = EUR 1,1699; it being understood that the share capital of the Company is now set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and that an amount of two thousand one hundred twenty three euro and seventy-five cents (EUR 2,123.75) is allocated to the share premium account of the Company.

The Meeting resolves to set the nominal value of the shares at one euro (EUR 1) each.

The Meeting resolves to set the number of shares of the Company in exchange and replacement of the twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one pound Sterling (GBP 1) each twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

As a consequence of the above, the share holding in the share capital of the Company shall be as follows:

	shares
Garland Energy (Italy) S.à r.l. holds	12,500
TOTAL:	12,500

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which will henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at the twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, in registered form, each having a par value of one euro (EUR 1.-), all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The meeting resolves to set up an authorised share capital of the Company at EUR 1,000,000.- (one million Euro), represented by EUR 1,000,000 (one million) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and to consequentially complete article 5 of the Articles with a third paragraph which will read as follows:

Art. 5.3. "The sole manager or the board of managers is authorized, during a period expiring 5 (five) years after the publication of the extraordinary general meeting of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the share capital as long as the issued share capital resulting from such increases remains equal or inferior to the threshold of EUR 1,000,000.- (one million Euro).

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or by way of allocation of available reserves, profit carried forward or share premium into the share capital, in each case at an issue price determined by the sole manager or the board of managers from time to time.

The sole manager or the board of managers may delegate to any authorized manager or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the sole manager or the board of managers within the limits of the authorized capital, the first paragraph of article five of the articles of association shall be amended accordingly and the sole manager or the board of managers shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Sixth resolution

The Meeting resolves to set up a functional currency in Czech Koruna (CZK) as the currency of the country (so called "the primary economic environment") in which the foreign subsidiaries of the Company will operate; generate and expend cash. For tax filing requirements, the Company will present its financial statements both in EUR and in CZK by using the current exchange rate at the date of the conversion from the functional currency to the reporting currency.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 10 of the Articles so as to read as follows:

“The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of three managers of the Company or by the joint signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.”

Eighth resolution

The Meeting resolves to appoint for an unlimited period of time Mr. Attila Balogh, Investment Director, born on September 2, 1977 in Bekescsaba (Hungary) with professional address at An der Welle 4, D-60322 Frankfurt am Main, Germany, as manager of the Company.

Ninth resolution

The Meeting resolves to appoint for an unlimited period of time Mr. Robert Verrion, Head of European Infrastructure Asset Management, born on October 4, 1952 in Coventry (England) with private address at 1, Sharmans Cross Road, Solihull B91 1RG, West Midland, England, as manager of the Company.

Tenth resolution

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr. Richard Shields and to grant him entire discharge for the execution of his mandate as of this date.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AMP Capital Investors (UK Partnerships No.1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 151.868 (la Société). La Société a été constituée le 8 mars 2010 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No - 799 du 17 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été amendés jusqu'à présent.

A COMPARU:

Garland Energy (Italy) S.à r.l. (anciennement AMP Capital Investors (UK Partnerships) S.à r.l.), une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 151.863,

ici représentée par Attila Balogh, Investment Director, avec adresse professionnelle à Francfort, Allemagne, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 novembre 2010 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'associé unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de la dénomination de la Société de AMP Capital Investors (UK Partnerships No. 1) S.à r.l. en Garland Energy (Czech Republic) S.à r.l. et modification de l'article premier des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Garland Energy (Czech Republic) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

3. (i) Conversion de la devise du capital social de la Société de la Livre Sterling en euros, en utilisant un taux de change au 12 novembre 2010; (ii) fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un euro (EUR 1) chacune; (iii) détermination du nombre de parts sociales en échange et remplacement des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales

ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et affectation de la différence au compte de prime d'émission de la Société.;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications indiquées au point 3. ci-dessus;

5. Mise en place d'un capital autorisé de la Société fixé à 1.000.000,- EUR (un million d'euros);

6. Mise en place d'une monnaie fonctionnelle en Couronnes Tchèques (CZK) étant la devise du pays (appelé « l'environnement économique principal») dans lequel les filiales étrangères de la Société, opèrent, génèrent et dépensent leurs liquidités. Pour les exigences de déclaration fiscales, la Société présentera ses états financiers à la fois en euros et en Couronnes Tchèques en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la conversion de la monnaie fonctionnelle en monnaie de présentation;

7. Modification de l'article 10 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins trois gérants de la Société ou par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts" ,

8. Nomination de M. Attila Balogh, Investment Director, né le 2 septembre 1977 à Bekescsaba (Hongrie) avec adresse professionnelle au An der Welle 4, D-60322 Frankfurt am Main, Allemagne en qualité de gérant de la Société;

9. Nomination de M. Robert Verrion, Head of European Infrastructure Asset Management, né le 4 octobre 1952 in à Coventry (Angleterre) avec adresse personnelle au 1, Sharmans Cross Road, Solihull B91 1RG, West Midland, Angleterre, en qualité de gérant de la Société;

10. Constatation et acceptation de la démission de M. Richard Shields de ses fonctions de gérant de la Société et décharge; et

11. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de AMP Capital Investors (UK Partnerships No 1.) S.à r.l. en Garland Energy (Czech Republic) S.à r.l. et décide de modifier l'article premier des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Garland Energy (Czech Republic) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise du capital social de la Société de la Livre Sterling en euros, en utilisant un taux de change au 12 novembre 2010, soit GBP 1 = EUR 1,1699; étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et qu'un montant de deux mille cent vingt trois euros et soixante quinze cents (EUR 2.123,75) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un euro (EUR 1) chacune.

L'Assemblée décide de fixer le nombre de parts sociales de la Société en échange et remplacement des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

En conséquence de ce qui précède, l'actionariat dans le capital social de la Société sera le suivant:

	parts sociales
Garland Energy (Italy) S.à r.l. détient	12.500
TOTAL:	12.500

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) part sociales, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide la mise en place d'un capital autorisé de la Société fixé à 1.000.000,- EUR (un million d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) de parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et décide d'ajouter à l'article cinq des Statuts un troisième paragraphe 3 ayant la teneur suivante:

Art. 5.3. Le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé, pendant une période expirant 5 (cinq) années après la publication de l'assemblée générale extraordinaire de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social tant que le capital social émis résultant de ces augmentations demeure égal ou inférieur au seuil de 1.000.000,- EUR (un million d' euros).

Il peut être souscrit à ces augmentations de capital social par paiement en numéraire ou apport en nature en observant alors les prescriptions légales alors applicables ou par incorporation de réserves disponibles, profits reportés ou prime d'émission au capital social, dans chaque cas à un prix d'émission déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

A chaque augmentation de capital social de la Société par le gérant unique ou le conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts sera modifié en conséquence et le gérant unique ou le conseil de gérance prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

Sixième résolution

L'Assemblée décide la mise en place d'une monnaie fonctionnelle en Couronnes Tchèques (CZK) étant la devise du pays (appelé « l'environnement économique principal») dans lequel les filiales étrangères de la Société, opèrent, génèrent et dépensent leurs liquidités. Pour les exigences de déclaration fiscales, la Société présentera ses états financiers à la fois en euros et en Couronnes Tchèques en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la conversion de la monnaie fonctionnelle en monnaie de présentation.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins trois gérants de la Société ou par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts" ,

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Attila Balogh, Investment Director, né le 2 septembre 1977 à Bekescsaba (Hongrie) avec adresse professionnelle au An der Welle 4, D-60322 Frankfurt am Main, Allemagne, en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Robert Verrion, Head of European Infrastructure Asset Management, né le 4 octobre 1952 in à Coventry (Angleterre) avec adresse personnelle au 1, Sharmans Cross Road, Solihull B91 1RG, West Midland, Angleterre, en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de constater et d'accepter la démission de M. Richard Shields et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Estimation de frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.800.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BALOGH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52260. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160780/279.

(100185616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Promaate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 11, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 152.915.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Rocco D'ALIMONTE, gérant de société, demeurant à F57330 Hettange Grande, 21 Boucle de l'Ancien Bois.

Lequel comparant déclare qu'il est devenu l'unique associé de la société PROMAATE S.à r.l., avec siège social à L-4991 Sanem, 159, rue de Niederkorn, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1320 du 26 juin 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.915, suivant acte de cession de parts sous seing privé du 19 octobre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Suite à la prédite cession de parts sociales sous seing privé, les parts sociales de la société PROMAATE S.à r.l. se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Rocco D'ALIMONTE, prédit	100 parts
Total: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'établir le siège social à Howald et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). Le siège social de la société est établi à Howald.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-1818 Howald, 11 rue des Joncs.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EURO (600,- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec la comparante au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D'ALIMONTE, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12832. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160969/45.

(100185994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

United Projects S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 32.293.

—
RECTIFICATIF

Cette mention rectificatif annule et remplace la version déposée antérieurement le 22 septembre 2009 sous le No: L090146687

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161008/13.

(100185606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

DundeeWealth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.415.

—
In the year two thousand and ten, on the sixteenth of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company («société anonyme») DundeeWealth S.A., with registered office at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, RCS Luxembourg, section B number 70.415, originally incorporated under the denomination of VMR FUND MANAGEMENT S.A., pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on the 17th of June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 570 of the 23rd of July 1999, and whose articles of association have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 5th of May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1256 of June 16, 2010.

The meeting is presided by Mr Sébastien WIANDER, private employee, with professional address in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, who assumes as well the function of scrutineer.

The Chairman appoints as secretary Mrs Camille MERNIER, private employee, with professional address in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase the capital to the extent of 700,000.- EUR (seven hundred thousand euro) in order to raise it from the amount of EUR 3,600,000.- (three million six hundred thousand euros) to 4,300,000.- EUR (four million three hundred thousand euros) by the issue of 700 (seven hundred) new shares without designation of a par value, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

3. Subscription and payment in cash of the new shares.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the capital by an amount of 700,000.- EUR (seven hundred thousand euro) in order to raise it from the amount of EUR 3,600,000.- (three million six hundred thousand euros) to 4,300,000.- EUR (four million three hundred thousand euros) by the issue of 700 (seven hundred) new shares without designation of a par value, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The 700 (seven hundred) new shares are subscribed by the sole shareholder the company GC GLOBAL INVESTMENTS INC., a company governed by the laws of Canada, with registered office in Toronto, (Canada), here represented by Mr. Sébastien WIANDER, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, and fully paid up by payment in cash, so that the amount of seven hundred thousand euros (700,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association as follows:

« **Art. 5. (First paragraph).**

The corporate capital is set at four million three hundred thousand euros (4,300,000.- EUR) represented by four thousand three hundred (4,300) registered shares without designation of the par value, each fully paid-up.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 2,500.-

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DundeeWealth S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.415, constituée originairement sous la dénomination de VMR FUND MANAGEMENT S.A., suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570 du 23 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 5 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1256 du 16 juin 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien WIANDER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Camille MERNIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 700.000.- (sept cent mille euros) pour le porter de son montant de EUR 3.600.000.- (trois millions six cent mille Euros) à EUR 4.300.000.- (quatre millions trois cent mille euros) par l'émission de 700 (sept cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Modification de l'article 5 des statuts

3. Souscription et libération en espèces des actions nouvelles.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varient par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 700.000.- (sept cent mille euros) pour le porter de son montant de EUR 3.600.000.- (trois millions six cent mille Euros) à EUR 4.300.000.- (quatre millions trois cent mille euros) par l'émission de 700 (sept cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les 700 (sept cents) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société régie par les lois du Canada GC GLOBAL INVESTMENTS INC., avec siège social à Toronto, (Canada), ici représentée par Monsieur Sébastien WIANDER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 700.000.- (sept cent mille Euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« Art. 5. (Premier alinéa).

Le capital social est fixé à quatre millions trois cent mille euros (4.300.000,- EUR) représenté par quatre mille trois cents (4.300) actions nominatives sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 2.500.-.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WIANDER, C. MERNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52572. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161393/138.

(100186700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Vialca S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.561.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60452 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162532/10.

(100187536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Emerald First Layer " I " S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.138.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 novembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La révocation du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de son poste de "Commissaire aux comptes" de la société avec effet immédiat;

- L'élection de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste de "Réviseur d'Entreprises agréé" de la société avec effet immédiat pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010160833/17.

(100186098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Hanse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.753.

—
Extrait Rectificatif du dépôt L090160764.05 du 20 octobre 2009

Il convient de noter qu'en date du 5 octobre 2009, l'associé unique de la société a nommé Mme Johanna Van Oort dite Marjoleine Van Oort, née le 28.02.1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérante de la Société.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160871/13.

(100185941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Prorata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5374 Munsbach, 5, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 120.006.

—
L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christian KNAUFF, employé privé, né à Namur (Belgique) le 4 août 1975, demeurant à L-5374 Munsbach, 5, rue des Champs.

Lequel comparant a déclaré être le seul associé de la société à responsabilité limitée "Prorata S.à r.l.", ayant son siège social à L-3221 Bettembourg, 2, rue du Curé, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2151 du 17 novembre 2006 dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues par le comparant Monsieur Christian KNAUFF.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social au 5, rue des Champs, L-5374 Munsbach à compter du 1^{er} novembre 2010 et modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-3221 Bettembourg, 2, rue du Curé à L-5374 Munsbach, 5, rue des Champs à compter du 1^{er} novembre 2010.

En conséquence, l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la Société est établi à Munsbach.»

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à neuf cents euros (900,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Knauff et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52555. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160963/43.

(100186015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Building Management & Concept Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.511.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de Building Management & Concept Luxembourg S.A. du 2 décembre 2010 tenue à 13h00 au 75, Parc d'activités à L-8308 Capellen

Première résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer, à effet immédiat, Monsieur René HANOT de son poste d'administrateur délégué et, à leur poste d'administrateur, Monsieur Johnny DESTERCK et la société de droit de l'Etat de Delaware SPIRIT OF ST LOUIS INC (DE) avec siège à DOVER, Comté de Kent, Etat de Delaware (USA).

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Marc PIRLET et la S.A Pole Concept, sise à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, représentée par Monsieur Marc PIRLET, aux fonctions d'administrateur.

A l'instant, le conseil d'administration composé comme il est dit ci-dessus s'est réuni et, conformément à l'autorisation qui a été donnée par l'assemblée générale constitutive, le conseil décide de nommer Monsieur Marc PIRLET à la fonction d'administrateur délégué.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société, avec effet immédiat, au 41, Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg et partant, de modifier l'article 2 des statuts de la Société en conséquence.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer le commissaire aux comptes, à savoir Madame Anne SCHMITT, employée privée, demeurant à L-2175 Luxembourg, 25, rue Alfred de Musset, et de nommer en remplacement DUNE S.à.r.l. (B 110593, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen) pour une nouvelle durée de six ans.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour BUILDING MANAGEMENT & CONCEPT Luxembourg S.A.

Benoit MARECHAL

Son mandataire

Référence de publication: 2010161985/30.

(100186375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Eurocargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 31.860.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 mai 2010, les mandats d'administrateurs de MM. Adrien Ney, Michel Folmer, et Laurent Jossart, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Par décision de cette même assemblée, le mandat de commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers Sàrl, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400 Route d'Esch et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65 477, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROCARGO S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2010161172/18.

(100186239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Emerald First Layer "C" SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 80.396.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 novembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La révocation du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de son poste de "Commissaire aux comptes" de la société avec effet immédiat;
- L'élection de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste de "Réviseur d'Entreprises agréé" de la société avec effet immédiat pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010160834/17.

(100186012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

BMS Engineering s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 157.085.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur David BIVER, system engineer, né à Thionville (France) le 14 mars 1978, demeurant à F-57100 Thionville, 12, rue d'Angleterre.
- 2) Madame Marion LEENAERT, assistant manager, née à Metz (France) le 18 juin 1982, demeurant à F-57100 Thionville, 12, rue d'Angleterre.
- 3) Monsieur Gilles MAIRE, chef de section, né à Thionville (France) le 2 juillet 1979, demeurant à F-57000 Metz, 17, rue des Robert.
- 4) Madame Aurélie MODOT, responsable sécurité qualité, née à Chenôve (France) le 27 janvier 1981, demeurant à F-57000 Metz, 17, rue des Robert.
- 5) Monsieur Benoît. SCHERSCHEL, system engineer, né à Thionville (France) le 11 mai 1980, demeurant à F-57100 Thionville, 18, rue du Four.

6) Madame Sylvie GOMES FERNANDES, éducatrice spécialisée, née à Esch-sur-Alzette le 29 octobre 1980, demeurant à B-6792 Halanzy, rue de la Fraternité, 17.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "BMS Engineering s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de tous produits informatiques, tous services associés ainsi que l'installation, la réparation et l'entretien de machines de bureau, serveurs, machines accessoires de toutes sortes, équipements électroniques de bureau et en général de tous autres équipements de transmission de données et ordinateurs de tous genres.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (€ 12.600,-), divisé en cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur David BIVER, préqualifié, trente parts sociales	30
2) Madame Marion LEENAERT, préqualifiée, douze parts sociales	12
3) Monsieur Gilles MAIRE, préqualifié, trente parts sociales	30
4) Madame Aurélie MODOT, préqualifiée, douze parts sociales	12
5) Monsieur Benoît SCHERSCHEL, préqualifié, trente parts sociales	30
2) Madame Sylvie GOMES FERNANDES, préqualifiée, douze parts sociales	12
Total: cent vingt-six parts sociales	126

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (€ 12.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur David BIVER, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Messieurs Gilles MAIRE et Benoît SCHERSCHEL, préqualifiés, sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et des deux gérants administratifs.

4) Le siège social est fixé à L-4086 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Pierre Dupong.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BIVER, LEENAERT, MAIRE, MODOT, SCHERSCHEL, GOMES FERNANDES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 novembre 2010. Relation: CAP/2010/4185. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 novembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010161130/145.

(100185726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Extensa Participations II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.620.

—
*Extrait des résolutions des
associés prises en date du 30 novembre 2010*

La démission de Monsieur Daniël GEERTS comme gérant de catégorie A est acceptée avec effet immédiat.

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée Monsieur Laurent JACQUEMART administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 86C, avenue du Port, 1000 Bruxelles, Belgique en remplacement de Monsieur Daniël GEERTS, gérant de catégorie A démissionnaire ce jour.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010160837/16.

(100185622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

D.G.O.H., Deutsche Gesellschaft für Organisation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.220.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 décembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire en date du 6 décembre 2010 au siège social de la Société que:

"Neuvième résolution:

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, Messieurs Angelo ZITO, Francesco ZITO et Christophe MASUCCIO jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Dixième résolution:

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Patrick UHRES en sa qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010161402/21.

(100186488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Emerald First Layer "D" S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.578.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 novembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La révocation du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de son poste de "Commissaire aux comptes" de la société avec effet immédiat;
- L'élection de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste de "Réviseur d'Entreprises agréé" de la société avec effet immédiat pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010160846/17.

(100186096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Thema Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 93.164.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of Thema Production S.A., a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 93164, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 17th of April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 20th of May 2003, number 541 and the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 27th of July 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2348 of November 3, 2010 (the "Company").

The meeting is opened with Mr Emile WIRTZ, director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Annick BRAQUET, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and further requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

1.- Removal from the articles of incorporation the dispositions regarding the Class A and Class B directors and fixation of the numbers of directors at at least three members.

2.- Amendment of the articles 7, 9 and 11 of the Articles of Incorporation.

3.- Resignation of Messrs Ron Fogelman, Dmitriy Korotkov, Andrey Smirnov, Alexander Vinogorov and Mrs Olga Sinelshchikova from their office of directors.

4. Appointment of a new director.

II. -That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. -That the present meeting has been duly convened by notice sent to the shareholders.

IV- That all the seven hundred and fifty (750) shares representing the entire share capital, are represented, so that the meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolves to remove from the Articles of Incorporation the dispositions relating to the Class A and the Class B directors and to fix the number of directors at at least three members.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting resolves to amend the articles 7, 9 and 11 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 7.

The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members who do not need to be shareholders. The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and shall be reeligible; they may be removed at any time. In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to fill the vacancy by provisionally appointing a director, such decision to be ratified by the next general meeting of the corporation.

Art. 9.

The board of directors elects among its members a chairman which shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors; in the absence of the chairman, any director may preside over such meetings, as the majority of the remaining members may decide.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing by letter, electronic mail (without electronic signature), facsimile, telegram, telex or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation to a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly deliberate and act only if a majority of directors are present or represented at the meeting.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at the meeting of the board of directors. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing by facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions. Resolutions passed by circular means shall be as valid and effective as a resolution passed by the directors at a meeting duly convened, held and constituted.

Art. 11.

The corporation will be bound in all and any circumstances only by the joint signatures of two directors, by the sole signature of the managing director, or by the sole signature of any person to whom such signatory power will be delegated either by a resolution passed by the board of directors, or under a power of attorney duly executed and signed by the joint signatures of two directors.

Third resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Messrs Ron Fogelman, Dmitriy Korotkov, Andrey Smirnov, Alexander Vinogorov and Mrs Olga Sinelshchikova from their office of directors of the Company.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint as a new director

Mrs Carole GIOVANNACCI, residing professionally in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, born at Thionville, on April 12, 1969.

The mandate of the new director will end at the annual general meeting of the year 2012.

The Board of Directors is composed as follows:

Mr Emile WIRTZ,

Mr Yuri SAPRONOV

Mrs Carole GIOVANNACCI

Managing Director: Mr Emile Wirtz.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board and the proxyholders of the shareholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Thema Production S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93164 (la "Société"), constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 mai 2003, numéro 541. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2348 du 3 novembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile WIRTZ, administrateur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose ensuite et prie encore le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Suppression des dispositions relatives aux administrateurs de Classe A et de Classe B dans les statuts et fixation du nombre des administrateurs à au moins trois.

2.- Modification des articles 7, 9 et 11 des statuts.

3.- Démission de Messieurs Ron Fogelman, Dmitriy Korotkov, Andrey Smirnov, Alexander Vinogorov et Madame Olga Sinelshchikova de leur fonction d'administrateurs.

4.- Nomination d'un nouvel administrateur.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été régulièrement convoquée au moyen de convocations envoyées à tous les actionnaires.

IV.- Que les 750 (sept cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que celle-ci est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer les dispositions relatives aux administrateurs de Classe A et de Classe B dans les statuts et de fixer le nombre des administrateurs à au moins trois.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 7, 9 et 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 7.

La Société sera dirigée par le conseil d'administration composé d'au moins trois membres qui ne sont pas obligatoirement des actionnaires. Les administrateurs seront nommés pour une période qui n'excèdera pas six ans et seront rééligibles; ils pourront être révoqués librement. En cas de vacance au conseil d'administration, les administrateurs res-

tants pourront nommer, provisoirement, un nouvel administrateur à condition que ce remplacement soit ratifié par l'Assemblée Générale suivante de la Société.

Art. 9.

Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres, qui présidera toutes les assemblées d'actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en l'absence du président, tout autre administrateur peut présider de telles réunions, sur approbation de la majorité des administrateurs restants.

Tout administrateur peut participer au conseil d'administration en nommant par écrit, par lettre, par courrier électronique (sans la signature électronique), par télécopie, télégramme ou télex ou tout autre moyen similaire de communication, un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'entendre tous les participants. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer et agir si une majorité d'administrateurs sont présents ou représentés à la réunion.

Les décisions seront prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. En cas de partage des voix, le président aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie ou par tout autre moyen similaire de communication, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les résolutions adoptées par voie circulaire ont la même valeur que celles passées au cours d'un conseil d'administration normalement réuni.

Art. 11.

La Société sera engagée en toutes circonstances uniquement par la signature conjointe de deux administrateurs, par la seule signature de l'administrateur délégué, ou par la seule signature de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature aura été délégué soit par une résolution adoptée par le conseil d'administration ou en vertu d'un pouvoir dûment exécuté et signé par la signature conjointe de deux administrateurs.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Ron Fogelman, Dmitriy Korotkov, Andrey Smirnov, Alexander Vinogorov et de Madame Olga Sinelshchikova de leur fonction d'administrateurs.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Madame Carole GIOVANNACCI, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, née à Thionville, le 12 avril 1969.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Le Conseil d'Administration se compose de membres suivants:

Monsieur Emile WIRTZ,

Monsieur Yuri SAPRONOV

Madame Carole GIOVANNACCI

Administrateur-délégué: Monsieur Emile WIRTZ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau et les représentants d'actionnaires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. WIRTZ, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53324. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161795/194.

(100186832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Algest SE, Société Européenne.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 31.458.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 juin 2009

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale décide de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société Mazars, enregistrée sous le numéro de RC B56248, dont le siège social est situé au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer la société Compagnie Européenne de Révision, enregistrée sous le numéro de RC B37039 dont le siège social est situé au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Les mandats du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010160771/19.

(100186067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Ornicar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 157.104.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Louis ZURSTRASSEN, commerçant, né à Liège (Belgique), le 18 octobre 1952, demeurant 2-4, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-4070 Esch-sur-Alzette,

ici représenté par Monsieur Bertrand LEYDER, employé privé, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 novembre 2010,

laquelle procuration, signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal le commerce, la vente, l'achat pour revente, la distribution d'accessoires automobile et de tous articles assimilés. La société a par ailleurs pour objet le commerce, la vente, l'achat pour revente, la distribution et la mise en relation d'acheteurs et de vendeurs dans le domaine du vin.

Et, plus généralement, la société a pour objet toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

La société peut accomplir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières ou financières de nature à favoriser ou étendre directement ou indirectement son industrie et son commerce.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «ORNICAR S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schifflange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Louis ZURSTRASSEN, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, par son représentant susnommé et représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-3844 Schiffflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Louis ZURSTRASSEN, commerçant, né à Liège (Belgique), le 18 octobre 1952, demeurant 2-4, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-4070 Esch-sur-Alzette.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: B. LEYDER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: EAC/2010/14931. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010160959/114.

(100186127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Martello Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 117.853.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 19. Oktober 2010

Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird von seinem Amt abberufen.

Zum neuen Verwaltungsrat wird Frau Yvette Verschuren, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg ernannt, die das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 weiterführt.

Die Versammlung

Référence de publication: 2010161617/12.

(100186685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Petrocommerce Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.294.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company “Stichting Petrocommerce Finance”, incorporated under the law of The Netherlands, having its registered office at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Ms. Caroline COZIER, executive assistant, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That “Stichting Petrocommerce Finance” is the owner of 310 shares of the company “Petrocommerce Finance S.A.”, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under section B number 121.294 incorporated by a notarial deed on the 9th of November 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 24th of November, 2006, number 2204

- That the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Shareholder decides to appoint Katlego 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 127 972, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandates.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l’an deux mil dix, le huit octobre.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La fondation “ Stichting Petrocommerce Finance ”, constituée sous la législation des Pays-Bas, ayant son siège social au Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Mademoiselle Caroline COZIER, executive assistante, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter les déclarations suivantes:

- Que “Stichting Petrocommerce Finance”, précitée déclare détenir 310 actions de la société “Petrocommerce Finance S.A.” avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 121.294 constituée suivant acte notarié en date du 9 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2204 du 24 novembre 2006,

- Que l’Actionnaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Actionnaire décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'actionnaire décide de nommer liquidateur Katlego 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 127 972.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera..

Troisième résolution

L'actionnaire décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille Euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. COZIER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44655. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010160546/93.

(100184856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Hotelinvest S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 55.256.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 09.04.2010 de la société HOTELINVEST HOLDING S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz, Monsieur Vladimir Evtushenkov et de Monsieur Felix Evtushenkov jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

2. de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Vladimir Evtushenkov jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 09.04.2010.

Vladimir Evtushenkov.

Référence de publication: 2010160878/16.

(100185817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

AGESIM, Administration et Gestion Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, rue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 90.493.

—
Résolution prise par l'associée unique

La soussignée, Régine Berdon, demeurant à L-1933 Luxembourg, 5, rue Siggy vu Lëtzebuerg, décide par la présente en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée Administration et Gestion Immobilière (en abrégé AGESIM) inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 90.493, de transférer le siège social avec effet immédiat à l'adresse suivante:

123, rue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010160759/15.

(100185700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Premier Racing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.173.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

PREMIER AUTOMOTIVE INVESTMENTS LTD, établie et ayant son siège social au P.O. Box 116, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

«la mandante»,

ici représentée par Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée PREMIER RACING S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n°100173, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 580 du 5 juin 2004.

2. Que le capital social de la société PREMIER RACING S.à r.l. s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est le propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société PREMIER RACING S.à r.l.

4. Que la mandante, en tant qu'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la société PREMIER RACING S.à r.l. a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur elle réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

PREMIER AUTOMOTIVE INVESTMENTS LTD, with registered office at P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

"the principal"

here represented by Mr Thierry FLEMING, "licencié en sciences commerciales et financières", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company PREMIER RACING S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B nr. 100173, with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, was incorporated by deed of Me Jacques DELVAUX, notary public residing in Luxembourg, on 5 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 580 of 5 June 2004.

2. That the corporate capital of the company PREMIER RACING S.à r.l. amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company PREMIER RACING S.à r.l.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the activity of the company PREMIER RACING S.à r.l. has ceased, that the sole member takes over all the assets and that as liquidator it commits itself to pay off all the liabilities; so that the liquidation of the company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the sole manager of the company.

7. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Tax & Accounting.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: T. FLEMING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2010. LAC/2010/53065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160619/84.

(100185162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

First Industrial Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.603.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 octobre 2010

1) Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

2) Le nombre des gérants a été diminué de 2 (deux) à 1 (un).

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour First Industrial Development S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010160848/14.

(100185999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Edil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.837.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 août 2010

1/ Le mandat d'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé

2/ Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2014:

- Monsieur Claudio GALEAZZI, entrepreneur, demeurant au 25, via Pozzi, 25013 Carpenedolo, Italie;

- Monsieur Umberto CERVATI, administrateur de sociétés, demeurant au 12, via Panaramica, 25123 Brescia, Italie;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg, Président.

Est nommée commissaire pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010160840/24.

(100185617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Entente des Foyers de Jour, Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.

R.C.S. Luxembourg F 5.216.

*Assemblée générale ordinaire des membres
de l'Entente des Foyers de Jour a.s.b.l. en date du
mardi, le 29 juin 2010 à 18.30 heures*

Extrait des délibérations

« ...

Résolution

L'Entente des Foyers de Jour a.s.b.l., réunie en assemblée générale en date du 29 juin 2010, décide de modifier la deuxième phrase de l'article 1^{er} de ses statuts, afin d'y adapter l'indication de son siège social.

L'assemblée générale arrête la deuxième phrase de l'article 1^{er} dans la teneur suivante:

«Elle a son siège à Howald.»

... »

Extrait des statuts actuellement en vigueur:

Art. 1. L'association prend le nom d'Entente des Foyers de Jour a.s.b.l. Elle a son siège à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Yves OESTREICHER

Directeur Administratif

Référence de publication: 2010161166/23.

(100185739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

DC Systèmes de Sécurité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 11, Place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 83.350.

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Daniel CHIERICI, indépendant, né à Luxembourg, le 4 décembre 1973, demeurant à L-4570 Niedercorn, 104, rue Pierre Gansen,

détenteur de quatre-vingt-quinze (95) parts sociales.

2.- Madame Teresa RODRIGUEZ Y LOPEZ, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1977, demeurant à L-4570 Niedercorn, 104, rue Pierre Gansen,

détentrice de cinq (5) parts sociales.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "DC SYSTEMES DE SECURITE, S. à r.l." (numéro d'identité 2001 24 11 449), avec siège social à L-4570 Differdange, 104, rue Pierre Gansen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 83.350, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 13 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 113 du 22 janvier 2002,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4570 Differdange, 104, rue Pierre Gansen à L-4112 Esch-sur-Alzette, 11, Place de l'Europe et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1^{er}** . Le siège social est fixé à Esch-sur-Alzette.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CHIERICI, RODRIGUEZ Y LOPEZ, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 novembre 2010. Relation: CAP/2010/4186. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 1^{er} décembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010161158/37.

(100185822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Intelligent Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.890.

RECTIFICATIF

Suite à l'extrait enregistré et déposé le 15 novembre 2010, référence L100172630, il y a lieu de lire que les décisions ont été prises par l'associée unique en date du 10 novembre 2010 et non pas le 4 novembre 2010.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour INTELLIGENT ENGINEERING S.à r.l.

Référence de publication: 2010161532/13.

(100186422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.